

District de: Québec
No division: 06 - Hull Gatineau
No cour:
No dossier: 33-3191266

FORMULAIRE 01.1

Identification générale de l'expéditeur pour copies de tous formulaires prescrits
envoyés au(x) créancier(s) par voie électronique

Dans l'affaire de la proposition de
3013774 Canada Inc.
de la Ville de Gatineau
dans la province de Québec

Daté le 27 février 2025, à Gatineau en la province de Québec.

Personne responsable (expéditeur) : Pascal Gagnon
(Syndic)

Dénomination sociale: Ginsberg, Gingras & Associates Inc.

Adresse : 102- 160, boul. de l'Hôpital
Gatineau QC J8T 8J1

Téléphone : (888) 546-6767

Télécopieur : (877) 378-4804

Courriel : reclamations@gga.support

AVIS

Veillez prendre note que la personne susmentionnée est tenue de conserver la copie originale signée du
présent document dans les dossiers officiels de la présente procédure.

District de: Québec
No division: 06 - Hull Gatineau
No cour:
No dossier: 33-3191266

FORMULAIRE 92
Avis de la proposition aux créanciers
(article 51 de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
3013774 Canada Inc.
de la Ville de Gatineau
dans la province de Québec

Avis est donné que 3013774 Canada Inc. de Gatineau en la province de Québec, a déposé une proposition entre mes mains, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus.

Une assemblée générale des créanciers aura lieu le 17 mars 2025 à 10:00 heures à Par Teams: Meeting ID: 283 063 933 33, Passcode: ma6VM2m4.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

Les preuves de réclamation doivent m'être remises avant le début de l'assemblée.

Les procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée peuvent m'être remis à tout moment avant que le vote ne soit appelé.

Daté le 27 février 2025, à Gatineau en la province de Québec.

Ginsberg, Gingras & Associates Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité



(Un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et un formulaire de votation doivent accompagner chaque avis.)

District de: Québec
 No division: 06 - Hull Gatineau
 No cour:
 No dossier: 33-3191266

FORMULAIRE 92 --- Suite

Dans l'affaire de la proposition de
 3013774 Canada Inc.
 de la Ville de Gatineau
 dans la province de Québec

Liste de créanciers avec des réclamations de \$250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
Agritibi	240 Boulevard de l'Aéroport Gatineau QC J8R 3X4	183897	587.98
ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	TPS-TVQ/	368,450.58
Coffrage de l'Estrie	303 chemin Industriel, suite 3 Gatineau QC J8R 0C6	8783	23,469.52
Excavation Stéphane Meunier	à venir Gatineau QC J8T 8J1		5,000.00
Fondation Leblanc	4-63 Chemin Henri-Chartrand, L'Ange-Gardien QC J8L 0W9		16,582.54
Gama Finitions Inc.	51A, Imp. du Monarque Cantley QC J8V 0J1	1948	3,736.69
GSL	6-92, chemin Industriel Gatineau QC J8L 0A9	1900	279,698.54
Holos	à venir Gatineau QC J8T 8J1	Factures 1110 et 1124	12,503.53
Isothermic	370, chemin du Mont Granit Ouest Theftford Mines QC G6G 0P6	C-22973	17,843.51
Jean Lafleur	229 Lacroix Thurso QC J0X 3B0		20,000.00
Kadiatou Diallo	109 de la Bourrasque Gatineau QC J9A 0E1	Dépôt	15,000.00
Les entreprises Corime	496-1, rue Maltais Gatineau QC J8P 5S4		5,453.77
Les toitures Delaire	10, Gunville Val-des-Monts QC J8N 0A7		23,424.36
Les Toitures Qualitruss	21 Chem. Mongeon L'Ange-Gardien QC J8L 0V1		10,000.00

District de: Québec
 No division: 06 - Hull Gatineau
 No cour:
 No dossier: 33-3191266

FORMULAIRE 92 --- Suite

Dans l'affaire de la proposition de
 3013774 Canada Inc.
 de la Ville de Gatineau
 dans la province de Québec

Liste de créanciers avec des réclamations de \$250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
Location Bouladier	803 Boul. Saint-René O Gatineau QC J8T 8M3		5,000.00
Maconnerie Filia	44 Rue de Lotbinière Gatineau QC J8V 3Y8		20,000.00
Maisonneuve électrique	1695 Rue Atmec Gatineau QC J8R 3Y3		8,774.08
Ministère de la Justice du Québec	1200, route de l'Église, 6ième étage Québec QC G1V 4M1	100400-1119911339	24,706.00
Ministère de la Justice du Québec	1200, route de l'Église, 6ième étage Québec QC G1V 4M1	100400-1119911321	24,706.00
Ministère de la Justice du Québec	1200, route de l'Église, 6ième étage Québec QC G1V 4M1	100400-1119911297	24,706.00
Ministère de la Justice du Québec	1200, route de l'Église, 6ième étage Québec QC G1V 4M1	100400-1119911248	24,476.00
MT Ventilation	854 Boulevard Maloney E Gatineau QC J8P 1G5		4,000.00
Plomberie Benmar	1695 Rue Atmec Gatineau QC J8R 3Y3		5,127.44
Remorquage Tin-Tin	372 Rue Saint-Louis Gatineau QC J8P 0B3	8192718694	966.08
RONA Val-des-Monts	1839 Rte du Carr Val-des-Monts QC J8N 7M6		20,000.00
Structure de l'Outaouais	1660, rue Jean-Louis-Malette Gatineau QC J8R 3Y9		5,000.00
TD Canada Trust C/O FCT Default Solutions	PO Box 2514, Station B London ON N6A 4G9	VISA	4,000.00
Transport Michel Deschamps Et Fils	567 Rte 148 Thurso QC J0X 3B0		32,490.14
Totale			1,005,702.76

District de: Québec
No division: 06 - Hull Gatineau
No cour:
No dossier: 33-3191266

FORMULAIRE 92 --- Fin

Dans l'affaire de la proposition de
3013774 Canada Inc.
de la Ville de Gatineau
dans la province de Québec

CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
DISTRICT DU QUÉBEC
DIVISION DE GATINEAU
NO. DE COUR :
NO. DE DOSSIER : 33-3191266

COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE COMMERCIALE)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE:

3013774 Canada Inc. de la Ville de Gatineau, dans
la province de Québec

-Débitrice-

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES FINANCES DE LA PERSONNE INSOLVABLE
(En vertu de l'alinéa 50(10)b) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

1. PRÉAMBULE

La débitrice a par la suite déposé une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* le 25 février 2025 et Ginsberg, Gingras & Associés Inc. a consenti à agir à titre de syndic à la proposition.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Proposition;
- Bilan incluant une liste de créanciers;
- État d'évolution d'encaisse ainsi que rapports;
- Formulaire de preuve de réclamation ainsi qu'un formulaire de procuration;
- Formulaire de votation dans l'éventualité où vous désirez soumettre votre vote avant l'assemblée de créanciers.

L'assemblée se tiendra par conférence téléphonique le 17 mars 2025 à 10:00. Pour y assister, veuillez voir ci-dessous le numéro de téléphone pour accéder à la conférence téléphonique:

Par Teams : Meeting ID: 283 063 933 33, Passcode: ma6VM2m4

Afin d'être éligible à voter sur la présente proposition vous devez soumettre au syndic les documents suivants avant le début de l'assemblée de créanciers :

- Preuve de réclamation dûment complétée accompagnée des pièces justificatives;
- Formulaire de votation
- Formulaire de procuration si vous souhaitez qu'un individu vous représente à l'assemblée des créanciers. Veuillez noter qu'une entreprise doit obligatoirement nommer un représentant par voie de procuration.

Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'appel conférence lors de l'assemblée du 17 mars 2025 à 10:00 peuvent également remplir et soumettre la formule de vote ci-joint indiquant leur position en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

2. HISTORIQUE

L'entreprise exploite le domaine de la construction résidentielle. Selon les recherches auprès du Registre des Entreprises du Québec, celle-ci fut incorporée le 2 mai 1995.

Jérémie Lalonde est l'unique administrateur de l'entreprise.

Les difficultés financières sont liées à plusieurs facteurs financiers.

Tout d'abord, l'entreprise fait face à des dettes fiscales importantes, notamment des retards dans le paiement de la TPS et de la TVQ, ce qui a considérablement alourdi sa situation financière.

Ensuite, les mauvais résultats financiers passés ont conduit à une détérioration progressive la trésorerie en plus de l'augmentation du coût des affaires et des coûts fixes. Cette hausse des charges a eu un impact direct sur la rentabilité de l'entreprise, rendant de plus en plus difficile le paiement de ses engagements.

En outre, la hausse des coûts des matériaux a aggravé la situation, rendant les projets de construction moins rentable. Un autre facteur important a été le retard dans la production des états financiers nécessaires pour garantir le projet par la Garantie de Construction Résidentielle (GCR), ce qui a entraîné un arrêt temporaire de la construction le temps la GCR complète son analyse. Cette interruption de l'activité a provoqué un retard supplémentaire dans l'avancement des travaux et une perte de revenus potentiels à court terme.

SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

Créanciers Prioritaires

En vertu du paragraphe 60 (1.1) de la Loi, l'Agence du Revenu du Canada et le Ministère du Revenu du Québec recevront les montants qui leur sont dus en vertu du paragraphe 224 (1.2) de la Loi de l'Impôt sur le Revenu ou de toute autre législation provinciale identique, **dans les 6 mois suivant la ratification de la présente proposition.**

L'Agence du Revenu du Canada pour un montant approximatif au montant de 3 651.90\$. Cette somme pourrait faire l'objet d'une révision après le dépôt des déclarations.

Conformément à l'article 60 (1.3) de la Loi, les montants dus aux employés en vertu de l'alinéa 136 (1)d) seront payés dès l'approbation de la proposition par le tribunal.

La débitrice déclare n'avoir aucune créance de ce type.

Les autres créanciers prioritaires seront payés selon l'ordre établi par l'article 136 de la Loi.

La débitrice déclare n'avoir aucune créance de ce type.

Créanciers garantis

Le débiteur a signifié son intention de remettre le Chariot élévateur Merlo P 40.17ECO Tier 4 2023, no de série : ZF1PM00G2D2006000 à PNC Canada Inc., détenteur d'une créance garantie en vertu d'une sûreté mobilière.

Le créancier disposera lui-même du bien et le résiduel de la dette pourra être réclamé à titre de créancier non-garanti.

Le débiteur a signifié son intention de remettre l'imprimante, à Toshiba détenteur d'un contrat de location.

Le créancier disposera lui-même du bien et le résiduel de la dette pourra être réclamé à titre de créancier non-garanti.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur le chariot élévateur Merlo P 40.17ECO Tier T3 2018, No de série : ZF1P400C9C8000059, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur la plateforme élévatrice 1931AC 2021, No de série : 2066463, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur la plateforme élévatrice 1931AC 2021, No de série : 2068542, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

Services Financiers De Lage Landen Canada Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur l'excavatrice Hyundai R17z-9A 2023, No de série : HHKHMJ04CE0002269, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur le tracteur Kubota BX23S 2020, No de série : 69521, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur le chasse neige Kubota Kubblowe 84 2021, No de série : 2021469, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur la lame à neige Kubota Kublade 84 2021, No de série : 2422536, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur le chargeur sur chenille SCTL1000 2024, No de série : KBXLCA1C4LND21324, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

RCAP Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur la plateforme élévatrice 3947E, 2024, No de série : 3062457, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

Vault Credit Corporation, détenteur d'une sûreté mobilière sur les plateformes élévatrices Haulotte 2022 No de série : 2602750, 2602747, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur la Remorque Acier N&N ICH718G10K 2022, No de série : 2NEB318B4NN034461, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

Toyota Credit Canada Incorporated, détenteur d'une sûreté mobilière sur le véhicule Toyota Tacoma 4X4 2021, No de série : 5TFDZ5BN9MX061938, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

Meridian Onecap Credit Corporation, détenteur d'une sûreté mobilière sur le Patron Generators 3600W 2022 et 2100W et Stihl MS25 Chainsaw 2022, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

La Garantie de Construction Résidentielle (GCR) détentrice d'une caution/Créance pécuniaire envers la débitrice sera exclus des termes de la présente proposition.

Créanciers non-garantis

La débitrice offre 100 % du reliquat de la vente des deux unités, soit le 25 et 27, rue Galipeau à Thurso, Québec, c'est à dire net de tous déboursés liés pouvant être liés à complétion des travaux, de la vente, et/ou de toutes sûretés qui pourraient encombrées les titres.

La proposition accordera une période de 12 mois pour vendre les deux unités ainsi que de remettre le produit net de la vente au syndic.

Les honoraires et frais du syndic seront payés en priorité des montants disponibles pour les créanciers non-garantis, tel que décrit au paragraphe 7 de la présente proposition.

3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ACTIFS

Actifs	Valeur au bilan / valeur de liquidation	Hypothèse / valeur estimative de réalisation
Compte bancaire à la Caisse populaire Desjardins	1.00 \$	Le compte de la débitrice ne possède aucune valeur de réalisation.
Imprimante Toshiba	1.00 \$	Grevé par Tobisha (location), sera remis au créancier.
Outils - 2022 Patron Generators 3600W et 2100W et 2022 Stihl MS25 Chainsaw	1.00 \$	Grevé par Meridian Onecap Credit Corporation. Sera payé selon les termes en vigueur.
Remorque Acier N&N ICH718G10K 2022	1.00\$	Grevé par CWB National Leasing Inc. Sera payé selon les termes en vigueur.

Chariot élévateur Merlo P 40.17ECO Tier T3 2018	1.00\$	Grevé par CWB National Leasing Inc. Sera payé selon les termes en vigueur.
Kubota Chargeur sur chenille SCTL1000 2024	1.00\$	Grevé par CWB National Leasing Inc. Sera payé selon les termes en vigueur.
Plateforme élévatrice Haulotte 2022	1.00\$	Grevé par Vault Credit. Sera payé selon les termes en vigueur.
Hyundai R17z-9A Excavatrice 2023	1.00\$	Grevé par Service Financiers De Lage Landen Canada Inc. Vault Credit Sera payé selon les termes en vigueur.
Chariot élévateur Merlo P 40.17ECO Tier 4 2023	1.00\$	Grevé par PNC Vendor Finance Corporation Canada. Sera remis au créancier garanti.
Plateforme élévatrice 3947E 2024	1.00\$	Grevé par RCAP Leasing inc. Vault Credit. Sera payé selon les termes en vigueur.
Kubota Kubblowe 84 Chasse à neige 2021	1.00\$	Grevé par CWB National Leasing Inc. Sera payé selon les termes en vigueur.
Kubota Kublade 84 Lame à neige 2021	1.00\$	Grevé par CWB National Leasing Inc. Sera payé selon les termes en vigueur.
Haulotte 1931AC plateforme élévatrice 2021	1.00\$	Grevé par CWB National Leasing Inc. Sera payé selon les termes en vigueur.
Haulotte 1931AC plateforme élévatrice 2021	1.00\$	Grevé par CWB National Leasing Inc. Sera payé selon les termes en vigueur.
Kubota BX23S Tracteur 2020	1.00\$	Grevé par CWB National Leasing Inc. Sera payé selon les termes en vigueur.
Toyota Tacoma 4X4 2021	1.00\$	Grevé par Toyota Credit Sera payé selon les termes en vigueur.
Propriété sise au 25, rue Galipeau, Thurso, Québec	175 000.00 \$	Voir notes au bas du tableau.
Propriété sise au 27, rue Galipeau, Thurso, Québec	175 000.00 \$	Voir notes au bas du tableau

La valeur de réalisation présentée au tableau est basée en fonction de la valeur des travaux complétés jusqu'à présent sur les deux unités. La valeur de réalisation pourrait être significativement plus grande une fois et/ou si la possibilité de mener les travaux à terme.

Les deux unités sont grevées d'une hypothèque de construction pari passu pour un montant de 5 127,44 \$ au profit du fournisseur Plomberie Benmar.

CONDUITE DE LA DÉBITRICE

Selon les informations obtenues à ce jour par l'administrateur, aucun traitement préférentiel, aucune disposition de biens ou de transactions révisables auxquels la débitrice aurait pu être associée a été déclaré, mais nous verrons à poursuivre notre investigation.

4. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA DÉBITRICE

Le syndic déclare ne pas avoir de relations d'affaires antérieures avec la débitrice et n'y voit aucun conflit d'intérêt.

5. RÉMUNÉRATION DU SYNDIC

La rémunération du syndic sera celle définie au paragraphe 7 de la proposition.

6. PROCÉDURE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Afin que la présente proposition soit acceptée par les créanciers lors de l'appel conférence du 17 mars 2025 à 10:00, les 2 conditions suivantes devront être remplies :

- Une **majorité en nombre des créanciers non garantis** ayant soumis une preuve de réclamation en bonne et due forme et votant en personne, procuration ou lettre de vote doivent se prononcer en faveur de la proposition;
- Une **majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers non garantis** de chaque catégorie ayant soumis une preuve de réclamation en bonne et due forme et votant en personne, procuration ou lettre de vote doivent se prononcer en faveur de la proposition;

Dans l'éventualité où la proposition est rejetée par les créanciers, la partie débitrice sera réputée avoir fait cession de ses biens et l'assemblée de créanciers relativement à la faillite se tiendra immédiatement, sauf défaut de quorum.

7. RECOMMANDATION

Considérant que la proposition pourrait permettre la continuité des travaux sur les deux unités ainsi que d'en tirer un maximum de profit pour la masse des créanciers,

Advenant le cas d'une cession, le syndic devra procéder à la mise en marché telle quelle des unités, ce qui entraînerait des déboursés légaux, des frais d'agent immobilier, etc. Le produit net pour la masse des créanciers en serait assurément réduit.

À la lumière de ces informations, le syndic est d'avis que la proposition est plus avantageuse pour la masse des créanciers que dans le cas d'une cession.

Signé à Gatineau, Québec ce 27 février 2025.

GINBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.



Pascal Gagnon, PAIR, SAI
Syndic autorisé en insolvabilité

C A N A D A

Province : Québec
District de Hull Gatineau
No. Cour :
No. Surintendant :

COUR SUPÉRIEURE

En matière de faillite et d'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE:

3013774 Canada Inc., dans la ville de Gatineau,
dans la province de Québec

Débitrice-

ET

GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.

Syndic Autorisé en Insolvabilité-

PROPOSITION

(article 50, Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Loi))

Je, Jérémie Lalonde, administrateur de 3013774 Canada Inc., ci-après nommée la débitrice, soumet la présente proposition à mes créanciers, conformément à la Section I de la Partie III de la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité.

1. **DÉFINITIONS**

A) BIENS

Incluent tous les biens tels que définis à l'article deux (2), de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

B) SYNDIC

Signifie **Ginsberg, Gingras & Associés Inc.** ou tout successeur dûment nommé.

C) CRÉANCIER GARANTI

Signifie un créancier, tel que défini à l'article 2 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

D) CRÉANCIER PRIORITAIRE

Créancier détenant une priorité à l'encontre des autres créanciers conformément aux articles 60 et 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

E) **CRÉANCIER NON GARANTI**

Toute personne ayant une réclamation prouvée à l'encontre des débiteurs, qu'elle soit présente, future, à échéance ou non, à la date de cette proposition et incluant les réclamations non liquidées ou toutes réclamations provenant de transactions dont le débiteur s'est rendu garant avant la date du dépôt de la proposition.

Mais ne comprend pas les réclamations suivantes:

1. Celles qui ont été rejetées de façon finale et définitive;
2. Celles qui sont des fiducies présumées au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

2. **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA PROPOSITION**

La date donnant droit à la production des réclamations en la naissance de la créance prouvable est le 25 février 2025.

3. **CRÉANCIERS PRIORITAIRES**

En vertu du paragraphe 60 (1.1) de la Loi, l'Agence du Revenu du Canada et l'Agence du Revenu du Québec recevront les montants qui leur sont dus en vertu du paragraphe 224 (1.2) de la Loi de l'Impôt sur le Revenu ou de toute autre législation provinciale identique, **dans les 6 mois suivant la ratification de la présente proposition.**

JL ***L'Agence du revenu du Canada pour une somme approximative de 3 651,90\$.***

Conformément à l'article 60 (1.3) de la Loi, les montants dus aux employés en vertu de l'alinéa 136 (1)d) seront payés dès l'approbation de la proposition par le tribunal.

La débitrice déclare n'avoir aucune créance de ce type.

Les autres créanciers prioritaires seront payés selon l'ordre établi par l'article 136 de la Loi.

La débitrice déclare n'avoir aucune créance de ce type.

4. **CRÉANCIERS GARANTIS**

Le débiteur a signifié son intention de remettre le Chariot élévateur Merlo P 40.17ECO Tier 4 2023, no de série : ZF1PM00G2D2006000 à PNC Canada Inc., détenteur d'une créance garantie en vertu d'une sûreté mobilière.

Le créancier disposera lui-même du bien et le résiduel de la dette pourra être réclamé à titre de créancier non-garanti.

Le débiteur a signifié son intention de remettre l'imprimante, à Toshiba détenteur d'un contrat de location.

Le créancier disposera lui-même du bien et le résiduel de la dette pourra être réclamé à titre de créancier non-garanti.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur le chariot élévateur Merlo P 40.17ECO Tier T3 2018, No de série : ZF1P400C9C8000059, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur la plateforme élévatrice 1931AC 2021, No de série : 2066463, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur la plateforme élévatrice 1931AC 2021, No de série : 2068542, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

Services Financiers De Lage Landen Canada Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur l'excavatrice Hyundai R17z-9A 2023, No de série : HHKHMJ04CE0002269, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur le tracteur Kubota BX23S 2020, No de série : 69521, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur le chasse neige Kubota Kubblowe 84 2021, No de série : 2021469, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur la lame à neige Kubota Kublade 84 2021, No de série : 2422536, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur le chargeur sur chenille SCTL1000 2024, No de série : KBXLCA1C4LND21324, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

RCAP Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur la plateforme élévatrice 3947E, 2024, No de série : 3062457, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

Vault Credit Corporation, détenteur d'une sûreté mobilière sur les plateformes élévatrices Haulotte 2022 No de série : 2602750, 2602747, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

CWB National Leasing Inc., détenteur d'une sûreté mobilière sur la Remorque Acier N&N ICH718G10K 2022, No de série : 2NEB318B4NN034461, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

Toyota Credit Canada Incorporated, détenteur d'une sûreté mobilière sur le véhicule Toyota Tacoma 4X4 2021, No de série : 5TFDZ5BN9MX061938, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

Meridian Onecap Credit Corporation, détenteur d'une sûreté mobilière sur le Patron Generators 3600W 2022 et 2100W et Stihl MS25 Chainsaw 2022, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

La Garantie de Construction Résidentielle (GCR) détentrice d'une caution/ Créance pécuniaire envers la débitrice sera exclus des termes de la présente proposition.

5. **CRÉANCIERS NON GARANTIS**

La débitrice offre 100 % du reliquat de la vente des deux unités, soit le 25 et 27, rue Galipeau à Thurso, Québec, c'est à dire net de tous déboursés liés pouvant être liés à complétion des travaux, de la vente, et/ou de toutes sûretés qui pourraient encombrées les titres.

La proposition accordera une période de 12 mois pour vendre les deux unités ainsi que de remettre le produit net de la vente au syndic.

Les honoraires et frais du syndic seront payés en priorité des montants disponibles pour les créanciers non-garantis, tel que décrit au paragraphe 7 de la présente proposition.

6. **DIVIDENDES**

Les dividendes aux créanciers non-garantis seront versés au plus tard 30 jours suivant la remise des fonds au syndic.

JL

7. **RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS.**

Sous réserve des dispositions prévues aux paragraphes 50(13), 50(14) et 50(15) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, il est entendu que si la présente proposition est acceptée par les créanciers et qu'elle est exécutée intégralement, les administrateurs seront dégagés de leur responsabilité statutaire

8. **FRAIS ET HONORAIRES DU SYNDIC**

Une somme de 5 000.00\$ incluant les taxes payables au moment du dépôt de la proposition. Le syndic a perçu la totalité de la somme. Cette somme est payée en sus des honoraires et débours du syndic prévu pour le dépôt de la présente proposition ainsi qu'en sus des montants prévus à au paragraphe 5.

De plus, les honoraires suivants seront prévus à même le paragraphe 5 de la présente

- a. **1500.00\$** après la première assemblée des créanciers;
- b. **1500.00\$** immédiatement après l'approbation de la présente proposition par le tribunal;
- c. **15%** pour chacune des distributions prévues au paragraphe 5 de la présente proposition.

Les honoraires susmentionnés ne comprennent pas les taxes applicables. Tout débours d'un montant supérieur à 2 500,00\$ sera taxé par le Tribunal.

Des frais pour l'ouverture du dossier au Tribunal (150,00\$) et auprès du Séquestre Officiel (172,34 \$) ainsi que les frais de licence du logiciel (220,00 \$ plus taxes) sont en sus des honoraires du syndic.

9. **HONORAIRES LÉGAUX**

Les honoraires et frais juridiques et légaux reliés à cette proposition, dans la mesure où ils sont requis par les créanciers ou par les obligations du syndic et la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, seront payés en priorité et à toute réclamation non garantie, garantie et de la Couronne.

JL

10. **SYNDIC**

Ginsberg, Gingras & Associés Inc., ayant une place d'affaires au 145, Promenade du Portage à Gatineau (Québec) J8X 2K4, sera le syndic nommé à cette proposition et toutes les sommes payables, selon les termes de la proposition, seront payées au syndic, qui fera la distribution, conformément au contenu de la proposition et de ses obligations envers la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité.

Le syndic à cette proposition aura tous les pouvoirs d'un syndic à la faillite avec tous les droits et recours.

11. **INSPECTEURS**

Il est prévu qu'un maximum de cinq (5) créanciers pourront agir à titre d'inspecteurs et qu'ils auront les responsabilités suivantes en sus des termes de la proposition :

- a) Aviser le syndic en égard avec ses fonctions, en vertu de la présente proposition ou de ses modifications, le tout, tel que le syndic peut, de temps à autre, exiger et/ou requérir.
- b) Si selon l'opinion de la majorité des inspecteurs il est dans l'intérêt des créanciers que la date pour le paiement de l'un ou l'autre des dividendes soit reporté à une date ultérieure, les inspecteurs pourront, sans autre envoi ou avis, reporter les dates pour le paiement des dividendes, tel que prévu au paragraphe 5 de cette proposition, pour une période n'excédant pas (30) trente jour suivant la réception des fonds.

Fait à Gatineau, Québec, ce 25 février 2025



Jérémie Lalonde
Pour : 3013774 Canada Inc.
Débitrice



Témoin
Ginsberg, Gingras et Associés Inc.

District de: Québec
 No division: 06 - Hull Gatineau
 No cour:
 No dossier:

original modifié

-- FORMULAIRE 78 --

Bilan - proposition déposée par une entité
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
 3013774 Canada Inc.
 de la Ville de Gatineau
 dans la province de Québec

Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 25 février 2025. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle faite par un administrateur autorisé, si le failli ou le débiteur est une personne morale, ou par le failli ou le débiteur dans les autres cas.

Donnez les raisons des difficultés financières du failli ou du débiteur (choisissez toutes les options qui s'appliquent et donnez des détails) :

- | | | | | |
|---|---|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conditions du marché défavorables; | <input type="checkbox"/> Variation du taux de change; | <input type="checkbox"/> Récession; | <input checked="" type="checkbox"/> Mauvais résultats financiers; | <input type="checkbox"/> Problèmes judiciaires (veuillez préciser); |
| <input type="checkbox"/> Manque de financement ou de capitaux; | <input type="checkbox"/> Compétition; | <input type="checkbox"/> Restrictions réglementaires; | <input type="checkbox"/> Catastrophe naturelle; | <input checked="" type="checkbox"/> Augmentation du coût des affaires; |
| <input checked="" type="checkbox"/> Augmentation des coûts fixes; | <input type="checkbox"/> Mauvais modèle d'affaires ou problème d'infrastructures; | <input type="checkbox"/> Échec de campagne de publicité; | <input type="checkbox"/> Problèmes personnels; | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser). |
| <input type="checkbox"/> Mauvaise gestion; | <input type="checkbox"/> Erreur de comptabilité; | <input checked="" type="checkbox"/> Dettes fiscales; | <input type="checkbox"/> Main d'œuvre; | |

Détails pertinents :

Actif (total de la liste de l'actif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)	Passif (total de la liste du passif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)
1. Espèces 0.00	1. Créanciers garantis 5,142.44
2. Dépôts en institutions financières 0.00	2. Créanciers privilégiés, sûretés et charges prioritaires 0.00
3. Comptes à recevoir et autres créances	3. Créanciers non garantis 1,000,742.30
Total 0.00	4. Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres
Estimation des créances qui peuvent être réalisées 0.00	pouvant être 3,651.90
4. Inventaire 0.00	Total du passif 1,009,536.64
5. Aménagements, etc. 0.00	
6. Bétail 0.00	Surplus 659,521.64
7. Machines et outillage 1.00	
8. Immeubles et biens réels 350,000.00	
9. Ameublement 0.00	
10. Actifs incorporels (propriétés intellectuelles, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.) 0.00	
11. Véhicules 13.00	
12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures, etc.) 0.00	
13. Autres biens 1.00	
<hr/>	
Total des lignes 1 à 13 350,015.00	
Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :	
Montant du capital souscrit 0.00	
Montant du capital payé 0.00	
<hr/>	
Solde souscrit et impayé 0.00	
Estimation du solde qui peut être réalisé 0.00	
<hr/>	
Total de l'actif 350,015.00	
<hr/>	
Déficit -659,521.64	
<hr/>	
Valeur totale de l'actif se trouvant à l'extérieur du Canada inclus aux lignes 1 à 13 0.00	

JL

Liste de l'actif

Organisez la liste par Genre d'élément d'actif et numérotez consécutivement.

N°	Genre d'élément d'actif ¹	Adresse ou emplacement	Biens à l'extérieur du Canada	Détails	Pourcentage du droit du failli ou du débiteur	Valeur totale du droit du failli ou du débiteur	Montant estimé pouvant être réalisé	Valeur de rachat ou surplus	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
101	Dépôts en institutions financières	880, boul. de la Carrière, bureau 100, Gatineau, QC, J8Y 6T5	<input type="checkbox"/>	Espèces en main - Compte bancaire - 815 30126 33021 - Caisse populaire Desjardins	100.00	1.00	0.00	1.00	<input type="checkbox"/>
501	Autres biens	n/a	<input type="checkbox"/>	Autre - Imprimante (à remettre)	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
701	Autre immeuble ou bien réel	25, rue Galipeau, Thurso, QC	<input type="checkbox"/>	Maison - Thurso - 25, rue Galipeau	100.00	175,000.00	175,000.00	169,872.56	<input type="checkbox"/>
702	Autre immeuble ou bien réel	27, rue Galipeau, Thurso, QC	<input type="checkbox"/>	Maison - Thurso - 27, rue Galipeau	100.00	175,000.00	175,000.00	175,000.00	<input type="checkbox"/>
801	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2021 - Toyota - Tacoma 4X4 - 5TFDZ5BN9MX061938	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
802	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2022 - Remorque Acier - N&N ICH718G10K - 2NEB318B4NN034461	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
803	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2018 - Chariot élévateur - Merlo P 40.17ECO Tier T3 - ZF1P400C9C8000059	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
804	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2024 - Kubota Chargeur sur chenille - SCTL1000 - KBXLC1C4LND21324	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
805	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2022 - Plateforme élévatrice - Haulotte - 2602750, 2602747	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
806	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2023 - Hyundai - R17z-9A Excavatrice - HHHKHMJ04CE0002269	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
807	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2023 - (à remettre) Chariot élévateur - Merlo P 40.17ECO Tier 4 - ZF1PM00G2D2006000	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
808	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2024 - Plateforme élévatrice - 3947E - 3062457	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
809	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2021 - Kubota - Kubblowe 84 Chasse à neige - 2021469	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
810	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2021 - Kubota - Kublade 84 Lame à neige - 2422536	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
811	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2021 - Haulotte - 1931AC plateforme élévatrice - 2066463	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
812	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2021 - Haulotte - 1931AC plateforme élévatrice - 2068542	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
813	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2020 - Kubota - BX23S Tracteur - 69521	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
1101	Machines et outillage	n/a	<input type="checkbox"/>	Biens de l'entreprise - Machinerie - 2022 Patron Generators 3600W et 2100W et 2022 Stihl MS25 Chainsaw	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>



Jérémie Lalonde

25-fév-2025

Date

	Total	350,016.00	350,015.00	
--	--------------	-------------------	-------------------	--

¹ Choisir une option par item : Espèces; Dépôts en institutions financières; Comptes à recevoir et autres créances; Inventaire; Aménagements, etc.; Bétail; Machines et outillage; Immeuble résidentiel locatif; Immeuble commercial; Immeuble industriel; Terrain; Équipement industriel immobilisé; Autre immeuble ou bien réel; Ameublement; Actifs incorporels (propriété intellectuelle, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Véhicules; Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures, etc.); Lettre de change, billet à ordre, etc.; Crédits fiscaux; Autres biens.



Jérémie Lalonde

25-fév-2025

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	Impôts d'entreprise			162.98	0.00	0.00	0.00	162.98			0.00	<input type="checkbox"/>
2	AgriTibi	240 Boulevard de l'Aéroport Gatineau QC J8R 3X4	Autre			587.98	0.00	0.00	0.00	587.98			0.00	<input type="checkbox"/>
3	ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	Taxes de vente			368,450.58	0.00	0.00	0.00	368,450.58			0.00	<input type="checkbox"/>
4	ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	Impôts d'entreprise			0.00	0.00	0.00	3,651.90	3,651.90			0.00	<input type="checkbox"/>
5	Coffrage de l'Estrie	303 chemin Industriel, suite 3 Gatineau QC J8R 0C6	Actions et capital souscrit			23,469.52	0.00	0.00	0.00	23,469.52			0.00	<input type="checkbox"/>



Jérémie Lalonde

25-fév-2025

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
6	CWB National Leasing Inc./ (formerly National Leasing Group Inc) Attn: Bankruptcy Designate	1525 Buffalo PI Winnipeg MB R3T 1L9	Autre	.	01-jan-2024	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	803		0.00	<input type="checkbox"/>
7	CWB National Leasing Inc./ (formerly National Leasing Group Inc) Attn: Bankruptcy Designate	1525 Buffalo PI Winnipeg MB R3T 1L9	Autre	.	26-nov-2021	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	811		0.00	<input type="checkbox"/>
8	CWB National Leasing Inc./ (formerly National Leasing Group Inc) Attn: Bankruptcy Designate	1525 Buffalo PI Winnipeg MB R3T 1L9	Autre	.	26-nov-2021	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	812		0.00	<input type="checkbox"/>
9	CWB National Leasing Inc./ (formerly National Leasing Group Inc) Attn: Bankruptcy Designate	1525 Buffalo PI Winnipeg MB R3T 1L9	Autre	.	06-avr-2020	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	813		0.00	<input type="checkbox"/>
10	CWB National Leasing Inc./ (formerly National Leasing Group Inc) Attn: Bankruptcy Designate	1525 Buffalo PI Winnipeg MB R3T 1L9	Autre	.	26-nov-2021	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	809		0.00	<input type="checkbox"/>



Jérémie Lalonde

25-fév-2025

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
11	CWB National Leasing Inc./ (formerly National Leasing Group Inc) Attn: Bankruptcy Designate	1525 Buffalo PI Winnipeg MB R3T 1L9	Autre	.	26-nov-2021	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	810		0.00	<input type="checkbox"/>
12	CWB National Leasing Inc./ (formerly National Leasing Group Inc) Attn: Bankruptcy Designate	1525 Buffalo PI Winnipeg MB R3T 1L9	Autre	.	01-jan-2024	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	804		0.00	<input type="checkbox"/>
13	CWB National Leasing Inc./ (formerly National Leasing Group Inc) Attn: Bankruptcy Designate	1525 Buffalo PI Winnipeg MB R3T 1L9	Autre	.	12-juil-2023	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	802		0.00	<input type="checkbox"/>
14	Excavation Stéphane Meunier	à venir Gatineau QC J8T 8J1	Autre	.		5,000.00	0.00	0.00	0.00	5,000.00			0.00	<input type="checkbox"/>
15	Fédération des Caisses Desjardins du Québec	c/o FCT Default Solutions PO Box 2514, Stn B London ON N6A 4G9	Prêts bancaires (excepté les hypothèques sur les biens immeubles)	.	04-oct-2022	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	1101,801,802,803,804,805,806,807,808,809,810,811,812,813,501		0.00	<input type="checkbox"/>
16	Fondation Leblanc	4-63 Chemin Henri-Chartrand, L'Ange-Gardien QC J8L 0W9	Autre	.		16,582.54	0.00	0.00	0.00	16,582.54			0.00	<input type="checkbox"/>



Jérémie Lalonde

25-fév-2025

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation				
17	Gama Finitions Inc.	51A, Imp. du Monarque Cantley QC J8V 0J1	Autre	.		3,736.69	0.00	0.00	0.00	3,736.69			0.00	<input type="checkbox"/>
18	GSL	6-92, chemin Industriel Gatineau QC J8L 0A9	Autre	.		279,698.54	0.00	0.00	0.00	279,698.54			0.00	<input type="checkbox"/>
19	Holos	à venir Gatineau QC J8T 8J1	Autre	.		12,503.53	0.00	0.00	0.00	12,503.53			0.00	<input type="checkbox"/>
20	Isothermic	370, chemin du Mont Granit Ouest Thetford Mines QC G6G 0P6	Autre	.		17,843.51	0.00	0.00	0.00	17,843.51			0.00	<input type="checkbox"/>
21	Jean Lafleur	229 Lacroix Thurso QC J0X 3B0	Autre	.		20,000.00	0.00	0.00	0.00	20,000.00			0.00	<input type="checkbox"/>
22	Kadiatou Diallo	109 de la Bourrasque Gatineau QC J9A 0E1	Autre	.		15,000.00	0.00	0.00	0.00	15,000.00			0.00	<input type="checkbox"/>
23	La Garantie de Construction Résidentiel (GCR)	4101, rue Molson, bureau 300 Montréal QC H1Y 3L1	Autre	.		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			-1.00	<input type="checkbox"/>
24	Les entreprises Corime	496-1, rue Maltais Gatineau QC J8P 5S4	Autre	.		5,453.77	0.00	0.00	0.00	5,453.77			0.00	<input type="checkbox"/>
25	Les toitures Delaire	10, Gunville Val-des-Monts QC J8N 0A7	Autre	.		23,424.36	0.00	0.00	0.00	23,424.36			0.00	<input type="checkbox"/>
26	Les Toitures Qualitruss	21 Chem. Mongeon L'Ange-Gardienn QC J8L 0V1	Autre	.		10,000.00	0.00	0.00	0.00	10,000.00			0.00	<input type="checkbox"/>

Jérémi Lalonde

25-fév-2025

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclames de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation				
27	Location Bouladier	803 Boul. Saint-René O Gatineau QC J8T 8M3	Autre	.		5,000.00	0.00	0.00	0.00	5,000.00			0.00	<input type="checkbox"/>
28	Maçonnerie Filia	44 Rue de Lotbinière Gatineau QC J8V 3Y8	Autre	.		20,000.00	0.00	0.00	0.00	20,000.00			0.00	<input type="checkbox"/>
29	Maisonnette électrique	1695 Rue Atmec Gatineau QC J8R 3Y3	Autre	.		8,774.08	0.00	0.00	0.00	8,774.08			0.00	<input type="checkbox"/>
30	Meridian Onecap Credit Corporation (formerly Roynat Lease Finance - Toronto)	PO Box 30597 RPO Madison Burnaby BC V5C 6J5	Autre	.	05-avr-2022	1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			-1.00	<input type="checkbox"/>
31	Ministère de la Justice du Québec	1200, route de l'Église, 6ième étage Québec QC G1V 4M1	Autre	.		24,706.00	0.00	0.00	0.00	24,706.00			0.00	<input type="checkbox"/>
32	Ministère de la Justice du Québec	1200, route de l'Église, 6ième étage Québec QC G1V 4M1	Autre	.		24,706.00	0.00	0.00	0.00	24,706.00			0.00	<input type="checkbox"/>
33	Ministère de la Justice du Québec	1200, route de l'Église, 6ième étage Québec QC G1V 4M1	Autre	.		24,706.00	0.00	0.00	0.00	24,706.00			0.00	<input type="checkbox"/>
34	Ministère de la Justice du Québec	1200, route de l'Église, 6ième étage Québec QC G1V 4M1	Autre	.		24,476.00	0.00	0.00	0.00	24,476.00			0.00	<input type="checkbox"/>

25-fév-2025

Jérémie Lalonde

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation				
35	MT Ventilation	854 Boulevard Maloney E Gatineau QC J8P 1G5	Autre			4,000.00	0.00	0.00	0.00	4,000.00			0.00	<input type="checkbox"/>
36	Plomberie Benmar	1695 Rue Atmec Gatineau QC J8R 3Y3	Autre		06-jan-2025	0.00	5,127.44	0.00	0.00	5,127.44	701,702		344,872.56	<input type="checkbox"/>
37	PNC Vendor Finance Corporation Canada	4145 North Service Road - 2ième étage, Burlington ON L7L 6A3	Autre		17-mars-2023	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	807		0.00	<input type="checkbox"/>
38	RCAP Leasing Inc. Attn: Collection Department	300 - 5575 North Service Road Burlington ON L7L 6M1	Autre		15-mai-2024	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	808		0.00	<input type="checkbox"/>
39	Remorquage Tin-Tin	372 Rue Saint-Louis Gatineau QC J8P 0B3	Autre			966.08	0.00	0.00	0.00	966.08			0.00	<input type="checkbox"/>
40	RONA Val-des-Monts	1839 Rte du Carr Val-des-Monts QC J8N 7M6	Autre			20,000.00	0.00	0.00	0.00	20,000.00			0.00	<input type="checkbox"/>
41	Services Financiers De Lage Landen Canada Inc.	5046 Mainway, Unit 1, Burlington ON L7L 5Z1	Autre		28-juin-2023	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	806		0.00	<input type="checkbox"/>
42	Structure de l'Outaouais	1660, rue Jean-Louis -Malette Gatineau QC J8R 3Y9	Autre			5,000.00	0.00	0.00	0.00	5,000.00			0.00	<input type="checkbox"/>
43	TD Canada Trust C/O FCT Default Solutions	PO Box 2514, Station B London ON N6A 4G9	Prêts bancaires (excepté les hypothèques sur les biens immeubles)			4,000.00	0.00	0.00	0.00	4,000.00			0.00	<input type="checkbox"/>



Jérémie Lalonde

25-fév-2025

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclama-tions de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation				
44	Toshiba	à venir Gatineau QC J8T 8J1	Autre	.	01-jan-2024	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	501		0.00	<input type="checkbox"/>
45	Toyota Credit Canada Incorporated	200 - 80 Micro Court Markham ON L3R 9Z5	Prêts de compagnie de financement	.	07-mai-2021	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	801		0.00	<input type="checkbox"/>
46	Transport Michel Deschamps Et Fils Vault	567 Rte 148 Thurso QC J0X 3B0	Autre	.		32,490.14	0.00	0.00	0.00	32,490.14			0.00	<input type="checkbox"/>
47	Credit Corporation	5 - 41 Scarsdale Rd Toronto ON M3B 2R2	Autre	.	08-juin-2022	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	805		0.00	<input type="checkbox"/>
48	Visa Desjardins	c/o FCT Default Solutions PO Box 2514 Stn B London ON N6A 4G9				1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
49	Visa Desjardins	c/o FCT Default Solutions PO Box 2514 Stn B London ON N6A 4G9				1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
Total						1,000,742.30	5,142.44	0.00	3,651.90	1,009,536.64				

² Choisir une option par item : Comptes à payer; Loyer non payés; Salaires non payés; Indemnité de départ; Impôts d'entreprise; Taxes de vente; Retenues à la source sur la paie; Frais légaux et jugements; Créances subordonnées; Lettres de change; Billets à ordre; Gages; Hypothèques sur les biens immeubles; Hypothèques ou droits réels mobiliers; Convention de sûreté générale; Prêts entre entreprises liées; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Prêts d'actionnaires; Actions et capital souscrit; Autre passif ou réclamation.

³ Choisir une option par item avec un montant de réclamation privilégiée ou prioritaire : Fournisseur impayé; Agriculteur, pêcheur ou aquiculteur; Salaires non payés; Sommes non versées relatives aux régimes de pension; Taxes municipales; Loyer; Client du failli courtier en valeurs mobilières; Fiducie présumée pour la Couronne; Charges super prioritaires et financement intérimaire; Engagements environnementaux; Autre.



Jérémie Lalonde

25-fév-2025

Date

Je, Jérémie Lalonde, de Gatineau en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 25 février 2025, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) à distance par Jérémie Lalonde disant se trouver à, devant moi à Gatineau en la province de Québec ce 25 février 2025, conformément aux règlements provinciaux quant à l'administration du serment ou de la déclaration à distance.



Jérémie Lalonde



France Lemay, Commissaire à l'Assermentation
Pour la province de Québec
Expire le 17 mars 2027



District de: Québec
No division: 06 - Hull Gatineau
No cour:
No dossier:

-- FORMULAIRE 29 --

Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
3013774 Canada Inc.
de la Ville de Gatineau
dans la province de Québec

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint de 3013774 Canada Inc., en date du 25 février 2025, qui porte sur 1er mars 2025 au 28 février 2026, a été établi par la direction de la personne insolvable (ou la personne insolvable) aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis: la direction et les employés de la personne insolvable ou la personne insolvable. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction ou la personne insolvable. à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 25 février 2025, à Gatineau en la province de Québec.

Ginsberg, Gingras & Associates Inc. - Syndic autorisé en
insolvabilité

Par:



Pascal Gagnon - Syndic autorisé en insolvabilité

District de: Québec
No division: 06 - Hull Gatineau
No cour:
No dossier:

FORMULAIRE 29 - Annexe
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
3013774 Canada Inc.
de la Ville de Gatineau
dans la province de Québec

Pertinence:
au bas de l'état

Notes de projection:
au bas de l'état

Conjecturales:
au bas de l'état

Daté le 25 février 2025, à Gatineau en la province de Québec.

Ginsberg, Gingras & Associates Inc. - Syndic autorisé en
insolvabilité

Par:



Pascal Gagnon - Syndic autorisé en insolvabilité

District de: Québec
No division: 06 - Hull Gatineau
No cour:
No dossier:

- FORMULAIRE 30 -
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état
de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
3013774 Canada Inc.
de la Ville de Gatineau
dans la province de Québec

Le signataire de 3013774 Canada Inc., a/ont émis les hypothèses et établi en date du 25 février 2025 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur 1er mars 2025 au 28 février 2026.

Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionné dans les notes attachées, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes attachées.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 25 février 2025, à Gatineau en la province de Québec.



3013774 Canada Inc.
Débiteur

Nom et fonction du signataire
autorisé

Nom et fonction du signataire
autorisé

District de: Québec
No division: 06 - Hull Gatineau
No cour:
No dossier:

FORMULAIRE 30 - Annex
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état
de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
3013774 Canada Inc.
de la Ville de Gatineau
dans la province de Québec

Pertinence :
au bas de l'état

Notes de projection :
au bas de l'état

Conjecturales :
au bas de l'état

Daté le 25 février 2025, à Gatineau en la province de Québec.



3013774 Canada Inc.
Débiteur

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE QUÉBEC
 DIVISION DE GATINEAU
 Numéro du fichier :
 Numéro de la cour :

Dans l'affaire de la proposition de 3013774 Canada Inc. opérant dans la ville de Gatineau, dans la province de Québec
 Mouvements de trésorerie mensuel prévisionnels
 Pour la période de mars 2025 à février 2026

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
NOTE	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2026	2026
Produits de ventes	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
VENTES NETTES	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
SALAIRE												
DÉPENSES D'ADMINISTRATION												
TOTAL DES DÉPENSES	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
BÉNÉFICE/PERTE	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
ENCAISSE À LA FIN	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -

Hypothèses : Les activités de l'entreprise sont présentement suspendus. L'officier de l'entreprise a pris certaines démarches et procéder à la remise de crédit-baux et location. Si possible, l'objectif principale de l'entreprise serait de compléter les travaux sur les deux unités (25-27 Galipeau) afin de procéder à la mise en vente et pouvoir offrir un meilleur reliquat (net) à titre de règlement à ses créanciers. Dans le cas contraire, l'entreprise envisage une vente telle quelle des unités. L'entreprise n'a pas de contrat de construction futur ni en vue. Les crédits-baux restant sont assumés par un tiers.

Signé à Gatineau, ce 25 février 2025



Jérémie Lalonde, président de 3013774 Canada Inc.

Signé à Gatineau, ce 25 février 2025



Pascal Gagnon, PAIR, SAI, Ginsberg Gingras & Associés Inc.

District de: Québec
 No division: 06 - Hull Gatineau
 No cour: _____
 No dossier: 33-3191266

FORMULAIRE 31

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
 et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
 3013774 Canada Inc.
 de la Ville de Gatineau
 dans la province de Québec

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse *et/ou* numéro de télécopieur *et/ou* adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Adresse postale: _____
 Télécopieur: _____
 Adresse électronique: _____
 Nom ou poste de la personne contact: _____
 Numéro de téléphone de la personne contact: _____

Dans l'affaire de la proposition de 3013774 Canada Inc. de Gatineau en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou Je suis _____ [préciser le poste ou la fonction] de _____ [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne morale] que j'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le débiteur était, à la date de la proposition, soit le 25 février 2025, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de la proposition.

(L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.

5. Paiement au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeure) depuis le ____ jour de _____ et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le ____ jour de _____ *et/ou* que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le ____ jour de _____ dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).

6. *(Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises).*

A. Réclamation non garantie au montant de _____ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)

District de: Québec
No division: 06 - Hull Gatineau
No cour:
No dossier: 33-3191266

FORMULAIRE 31 --- Suite

Dans l'affaire de la proposition de
3013774 Canada Inc.
de la Ville de Gatineau
dans la province de Québec

- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.01) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.02) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)e) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)f) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)g) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire).

- B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- C. Réclamation garantie au montant de _____ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie).

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

- D. Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. Réclamation d'un salarié au montant de _____ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$

- F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées au montant de _____ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$

- G. Réclamation contre les administrateurs au montant de _____ \$**

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

District de: Québec
No division: 06 - Hull Gatineau
No cour:
No dossier: 33-3191266

FORMULAIRE 31 --- Fin

Dans l'affaire de la proposition de
3013774 Canada Inc.
de la Ville de Gatineau
dans la province de Québec

7. Au meilleur de ma connaissance, je _____(suis/je suis pas)(ou le créancier susnommé _____(est/n'est pas)) lié au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des << personnes liées >> au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi.

(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Avertissement : Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

Daté le _____ jour de _____, à _____.

Signature du créancier ou de son représentant

District de: Québec
No division: 06 - Hull Gatineau
No cour:
No dossier: 33-3191266

Formulaire de procuration / Votation

Dans l'affaire de la proposition de
3013774 Canada Inc.
de la Ville de Gatineau
dans la province de Québec

Je, _____, de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____, de _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci _____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Je, _____, créancier (ou Je, _____, représentant de _____, créancier), de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de _____\$, demande au syndic agissant relativement à la proposition de 3013774 Canada Inc., de consigner mon vote _____ (en faveur de ou contre) l'acceptation de la proposition, faite le 25 février 2025.

Daté le _____, à _____.

Témoïn

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoïn

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

Ginsberg, Gingras & Associates Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité
Par:

Pascal Gagnon - Syndic autorisé en insolvabilité